

## Le mot du Maire

Après six années d'attente, la restauration de la toiture du chœur de notre église est enfin terminée. Un travail de sauvegarde mené par des artisans dont la maîtrise du savoir-faire est reconnue dans le domaine des monuments historiques. Je félicite les charpentiers, maçons, couvreurs et l'architecte du patrimoine qui ont pris plaisir à travailler ensemble sur cette bâtisse qui avait beaucoup souffert durant le siècle dernier.

Inutile de vous cacher mon inquiétude, concernant le projet d'un parc de 11 éoliennes dont quatre sont situées sur le territoire communal. Le conseil municipal a délibéré contre à l'unanimité. Votre présence sera indispensable lors des réunions qui seront organisées et lors de l'enquête publique.

Je vous encourage à rester très vigilant, et avoir de bons réflexes pour éviter les visites de cambrioleurs, qui reprennent inévitablement dès octobre. En cas de suspicion, aucune hésitation, composer le 17.

BK

## Chœur de l'église

Les travaux de restauration de la couverture du chœur de l'église ont, comme vous l'avez remarqué, duré un certain temps. Après une longue instruction, le

posée sur des murs consolidés est à présent en place pour de nombreuses décennies, comme le fut la précédente, qui avait subi d'importants dommages durant la dernière guerre. Puis, l'entreprise de couverture Roquigny est intervenue.

Mi-septembre, les travaux reprennent mais deux mètres carrés manquent pour finir la couverture ! L'entreprise Roquigny, contrariée d'attendre encore, envoie un chauffeur à la tuilerie. Celui-ci a dû attendre quelques heures sur place...les tuiles sortaient du four et étaient encore chaudes !

A présent, les subventions attendues vont être sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Départementale. Le choix d'un emprunt bancaire de 27 000 euros auprès du Crédit Agricole a été retenu par le conseil municipal, le coût des travaux s'élevant à 55 230 euros TTC.

Le maire pourra féliciter les entreprises, lors de la réception des travaux, qui permettra aussi à l'architecte de vérifier la bonne exécution de la construction.



## Facebook

Depuis quelques mois, la commune possède son compte facebook sur lequel vous pourrez devenir « ami ». Des informations sur les manifestations, réunions... peuvent vous intéresser, donc suivez Serches sur facebook ! <https://www.facebook.com/mairie.serches>.

## Souvenir

Le 11 novembre 2015 à 9h30 se déroulera la commémoration du 97<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Cette date importante dans notre Histoire sera célébrée au cours d'une cérémonie à laquelle participeront les enfants du regroupement scolaire Acy-Serches. Récitation de poèmes, lecture de textes et chants rythmeront cet événement important pour tous les Serchois, des plus anciens jusqu'aux plus jeunes, afin de ne pas oublier ces années de souffrances et de continuer ce devoir de mémoire intergénérationnelle. Une mémoire symbolisée par notre Monument aux Mort qui, à l'occasion de ses 90 ans, a bénéficié en septembre dernier d'une belle remise en état : un important travail de restauration sur la pierre nécessaire pour que les noms gravés ne tombent pas dans l'oubli. A cette occasion, une présentation sera réalisée pour retracer les grandes étapes de réflexion et de construction, menées autour de ce monument depuis 1924.

## Passeport biométrique

Le passeport est à demander dans la mairie de son choix. Un rendez-vous est souhaitable par téléphone, pour la mairie de Soissons : 03 23 59 90 57 et de Braine : 03 23 74 10 40.

Les documents à fournir sont : un justificatif récent de domicile, une copie intégrale de votre acte de naissance et pour les mineurs : le formulaire d'autorisation parentale rempli par l'un des parents, le tuteur, ou, en cas de divorce le parent



Photo B. Kasprzak

## Logement communal

Ce bel appartement d'une superficie de 104 m<sup>2</sup> s'est vu redonné un coût d'éclat avec une rénovation bien pensée par la commission travaux du conseil municipal. Aujourd'hui, un logement bien équipé est un logement qui se loue mieux. L'équipe a souhaité créer une salle de bain, des toilettes à l'étage et apporter du confort en posant un nouveau carrelage dans la cuisine. L'installation électrique a été améliorée et une VMC installée. Les murs ont été repeints et les parquets vitrifiés. A l'extérieur, une clôture a été posée pour sécuriser le terrain et le réseau recevant l'eau pluviale refait à neuf. Dans la cour, devenue privative, l'ancienne citerne d'eau de pluie a été démolie. Un portail sera posé prochainement, rendant le logement complètement indépendant. Le logement est à nouveau occupé par une famille depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

## Urbanisme

Il est conseillé de s'informer en mairie avant la réalisation de tous travaux sur une habitation, mais également à l'extérieur de celle-ci. Des travaux sont régulièrement entrepris par les propriétaires sans autorisation, par ignorance ou de façon volontaire. Les travaux sur les



Photo B. Kasprzak

permis de construire fut accordé par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) le 12 septembre 2012 puis prorogé d'une année. Un architecte du patrimoine, Monsieur Nicolas Dehu, fut missionné par la mairie de Serches, pour l'analyse des offres et l'établissement des marchés, le pilotage, la coordination et la bonne exécution des contrats des travaux. L'entreprise de maçonnerie Felzinger s'est chargée du chaînage et du coulage d'une arase, du remplacement et du rejointoiement des pierres et de la restauration de la corniche.

L'entreprise de menuiserie-charpente Ragot a effectué le démontage partiel de la charpente du chœur, a remplacé l'arbalétrier en chêne et les entrails moisés. La structure en bois a été brossée et traitée. Cette charpente en partie restaurée, et

Après la dépose de la couverture, les couvreurs se sont chargés de remplacer les chevrons, les liteaux en chêne et la zinguerie pour les évacuations des eaux pluviales. Les tuiles plates se sont faites attendre de longs mois. Leur choix fut difficile, puisque l'Architecte des Bâtiments de France ne souhaitait plus la tuile artisanale demandée initialement dans les offres. Des échantillons venant de la tuilerie de Puicheny (Haute-Vienne) sont arrivés à l'église pour un essai au sol. Après concertation, des tuiles de six couleurs différentes dans les tons rosés et de plusieurs tailles furent retenues, pour un effet de toute beauté, reconnaissons-le ! Une longue pause dans les travaux a suivi, dans l'attente de la fabrication et de la livraison des dites tuiles.

investi de l'autorité parentale. Le représentant légal doit également présenter une pièce d'identité à son nom et le livret de famille tenu à jour. Un timbre fiscal de 89 € sera demandé pour les majeurs, 45 € pour les mineurs de 15 à 18 ans et 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans. Votre présence lors de la constitution de votre dossier est obligatoire pour signer votre formulaire et recueillir vos empreintes digitales, et lors de son retrait car vous devez signer votre passeport ainsi qu'une attestation de remise en présence de l'agent qui vous le remet. Informations disponibles sur le site : [www.aisne.pref.gouv.fr](http://www.aisne.pref.gouv.fr).

## Rendez-vous citoyens

L'année 2015 est riche en application des réformes de nos collectivités territoriales et donc... en élections !

En mars dernier, les élections cantonales ont permis d'élire le duo de Conseillers Départementaux Isabelle Létrillart et Frédéric Vanier au sein du Conseil Départemental de l'Aisne qui succède à l'ancien Conseil Général. Notre commune de Serches est désormais rattachée au nouveau canton "Soissons-2" qui regroupe 13 communes du Sud soissonnais ainsi qu'une partie de Soissons. Les nouveaux élus sont à votre écoute : Madame Isabelle Létrillart tiendra d'ailleurs une permanence le jeudi 19 novembre prochain de 17h30 à 18h30 dans la salle communale. En décembre prochain, vous serez de nouveau appelés aux urnes. En effet, les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015 pour élire les Conseillers Régionaux de notre nouvelle grande Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Celles-ci seront les dernières élections françaises avant les élections présidentielles de 2017.

## Eoliennes

En novembre 2014, le conseil municipal s'est vu présenté par la société « TENEOLÉ DES FORTES TERRES » un projet de parc éolien situé sur le plateau agricole entre les villages d'Acy et Couvrelles. La commune d'Acy était concernée par une éolienne, Serches par trois éoliennes, Ciry-Salsogne par trois éoliennes et Couvrelles par une éolienne, soit huit au total. Le site potentiel se trouve précisément entre la ferme du Pavillon à Acy, de part et d'autre du chemin menant au château d'eau (le réservoir) et le poste de transformation électrique « Le Longchamp » sur la commune de Couvrelles. La société TENEOLÉ DES FORTES TERRES, dont le siège se trouve dans les Bouches du Rhône, a été créée par les sociétés TENERGIE et VSB. Les agriculteurs propriétaires ou exploitants des terres concernées par l'emplacement possible d'éoliennes ont tous accepté de signer des baux emphytéotiques auprès d'une première société (MAYA EOLIS) qui a ensuite monnayé le projet à TENEOLÉ. Au préalable, aucun des agriculteurs n'avait informé la mairie de son intention de signature d'actes.

Le 25 novembre 2014, le conseil municipal en séance a donné un avis défavorable à l'unanimité, à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. La commune de Couvrelles a délibéré également contre le projet. A ce jour, Acy et Ciry-Salsogne ne souhaitent toujours pas délibérer.

Il est à constater que ce projet ne se situe qu'en partie en zone inscrite au Schéma Régional Eolien (SRE). Ce document identifie les parties du territoire régional favorable au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces, du patrimoine naturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Communauté de communes du Val de l'Aisne et maire de Couvrelles nous informe que le projet a évolué et qu'il est maintenant envisagé un parc de 11 éoliennes de chacune 180 mètres de hauteur. Les maires sollicitent alors TENEOLÉ qui se propose de venir dans chaque mairie (Acy, Serches, Ciry-Salsogne, Couvrelles). Cette seconde réunion, le 22 septembre dernier, à laquelle sept élus de Serches étaient présents, fut tendue, et les deux représentants de TENEOLÉ ont parfaitement compris l'opposition des élus au projet éolien dans sa globalité. A présent, quatre éoliennes sont prévues sur le territoire communal de Serches, deux sur Acy, quatre sur Ciry-Salsogne et une sur Couvrelles. Le permis de construire pourrait être déposé dès la fin de

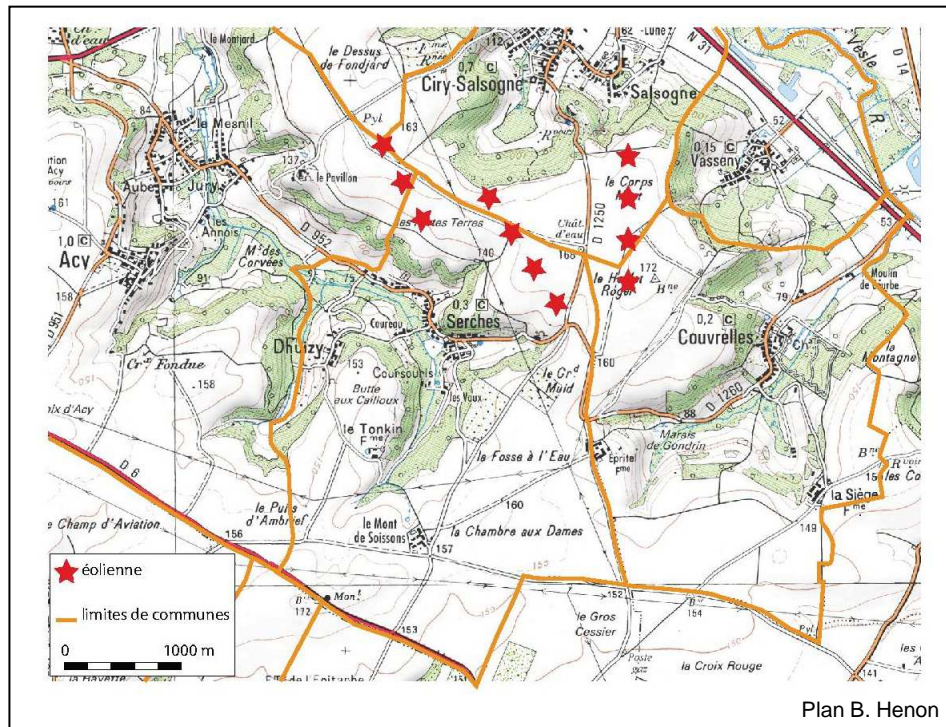
devant les mats est également à prendre en compte, car en fonction du vent et de la topographie, le bruit de ces machines peut provoquer une gêne de jour, mais surtout de nuit. Les problèmes de réception de la télévision et les effets stroboscopiques sont également à ne pas négliger. Depuis quelques années, le corps médical insiste sur le fait que les infrasons émis par les éoliennes posent des problèmes de santé. Les différents impacts sur le prix de l'immobilier, sur le paysage, le patrimoine, notre cadre de vie, sont à prendre sérieusement en compte.

Le problème de l'énergie éolienne est d'être une énergie produite par intermittence, l'éolien terrestre ne produit que 21% du temps, quand il y a du vent, et pas forcément quand il y a des pics de consommation, ce qui rend complexe et coûteuse la gestion du réseau électrique. Les promoteurs prennent peu de risques et gagnent beaucoup d'argent car le tarif de rachat de l'énergie éolienne est garanti par l'Etat. Les projets éoliens sont des projets industriels privés, les populations doivent-elles en subir les nuisances ?

TENEOLÉ ne souhaite pas organiser une réunion publique, mais uniquement une permanence de deux heures dans chaque commune. A ce stade, on ne peut pas parler de concertation, puisque le permis de construire sera déposé fin 2015 et l'enquête publique sera rapidement programmée. Enquête publique où chacun pourra venir donner son avis sur le projet, moment crucial pour les citoyens. Depuis juillet 2013, il revient au Préfet de région d'accorder les permis de construire de parcs éoliens.

La manière de procéder de ces multi-sociétés (au moins 34 sociétés pour VSB) est inacceptable pour les populations riveraines, et le manque de respect pour notre environnement encore préservé (paysage, patrimoine, histoire...) est intolérable. L'aspect financier varie en fonction de l'appartenance des collectivités à la Communauté d'agglomération du Soissonnais ou à la Communauté de communes du Val de l'Aisne. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour les communes d'Acy et de Serches reviendrait à la communauté d'agglomération du Soissonnais, alors que les communes de Ciry et Couvrelles toucheraient directement cette taxe.

Une réunion sera organisée par la commune de Serches quelques jours avant la permanence de Ténéolé, afin que chacun puisse réfléchir sur ce projet qui pourrait changer notre cadre de vie et ouvrirait la voie à d'autres parcs éoliens sur le plateau du Tardenois qui est également très prisé par ces « sociétés à but très lucratif ». Les membres du conseil municipal sont informés régulièrement de l'avancement du projet, et chacun d'eux est à même de vous transmettre des informations. La commune de Serches vous informera de l'avancée de ce projet et des réunions à venir. Le site internet de la commune « [serches.fr](http://serches.fr) » vous permettra de vous informer dans la rubrique « communiqué », en page d'accueil.



Jusqu'à fin août 2015, plus aucune information n'a été transmise à la mairie de Serches par TENEOLÉ. Mais un courrier, arrivé en recommandé concernant le démantèlement des machines, interpelle alors madame le maire qui interroge les maires des autres communes concernées et provoque une réunion d'échange sur ce sujet déjà très brûlant au sein du conseil municipal de Serches. Lors de cette réunion le président de la

cette année.

Lors de cette dernière rencontre, le sujet des nuisances a bien sûr été abordé. Acy le Haut, surtout, les hameaux de Dhuizy, du Mont de Soissons et du Tonkin seraient les plus impactés visuellement. Mais ces machines pourraient être aussi en partie visibles de certaines habitations du village. Certaines pourraient se trouver à 650 mètres seulement ou dans leurs axes visuels. Le bruit des pales passant

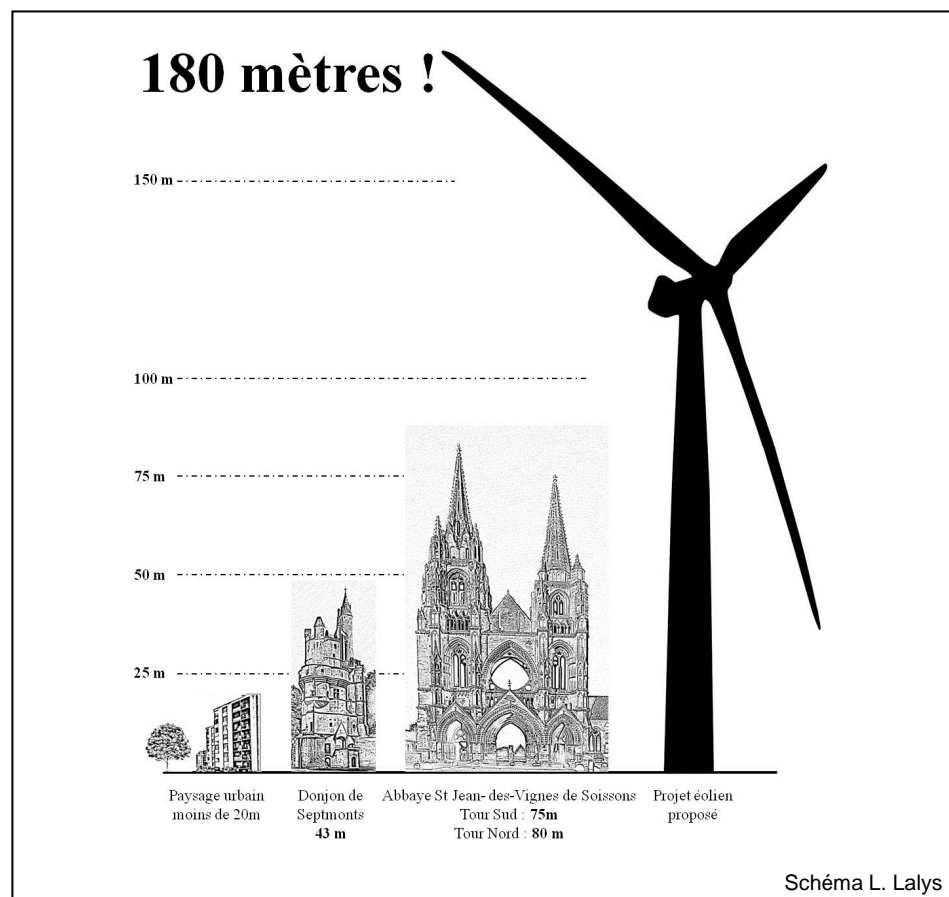


Schéma L. Lalys